



Ateliers vacances - 17 au 21 octobre 2022 Conditions générales

1. Inscription

L'enfant est admis dès l'âge de 3 ans s'il-elle est propre.

L'inscription est définitive dès réception par l'école :

- du bulletin d'inscription rempli, daté et signé par un parent ou un-e représentant-e légal-e de l'enfant,
- d'un exemplaire de ces conditions générales daté et signé par un parent ou un-e représentant-e légal-e.

L'enfant doit être inscrit pour un minimum de deux demi-journées.

Le nombre de places est limité et les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

2. Paiement

Le paiement doit être effectué avant le premier jour de participation, faute de quoi l'enfant ne sera pas admis-e à fréquenter les ateliers.

3. Vêtements

Durant les ateliers, les enfants utiliseront de la peinture et d'autres matériaux salissants et seront quotidiennement à l'extérieur. Nous prions donc les parents d'équiper leurs enfants de vêtements adéquats (vêtements de pluie en cas de besoin, chaussures confortables et imperméables si nécessaire, ...) et de fournir une tenue de rechange.

4. Activités en extérieur

Durant les ateliers, les enfants seront amené-e-s à faire des activités à l'extérieur. Lors de ces sorties, les enfants sont sous la responsabilité de la personne en charge de l'atelier. En signant les conditions générales, les parents donnent leur autorisation de sortie extramuros pour leur enfant y compris les transports.

5. Absences et annulations

En cas d'absence pour maladie ou accident, les parents sont priés d'avertir l'École @ThiCa par courriel ou téléphone avant le début de la journée. Aucun remboursement ni remplacement de jour ne sera effectué en cas d'absence.

En cas d'annulation moins de 15 jours calendrier avant la date du début de l'atelier, les sommes suivantes sont dues :

- jusqu'à 15 jours avant le début de l'atelier 50% de la somme totale,
- jusqu'à 7 jours avant le début de l'atelier 100% de la somme totale.

L'école @ThiCa se réserve le droit d'annuler n'importe quelle date mentionnée dans le bulletin d'inscription en raison d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits ou pour toute autre raison. Dans cette éventualité, elle remboursera le montant correspondant.

6. Responsabilité

L'école @ThiCa répond du bon déroulement des ateliers selon le programme détaillé dans le document « journée type ». Les enfants seront encadrés par une personne responsable au minimum. Cependant, l'école @ThiCa n'est pas responsable d'événements constitutifs de cas de force majeure tels que, notamment, catastrophes naturelles, mauvais temps, problèmes techniques. Si l'école @ThiCa estime que l'atelier ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, elle est en droit de déduire des versements qu'elle restitue aux parents les frais qu'elle a déjà engagés.

7. Responsabilité parentale

Les parents ou le représentant légal de l'enfant inscrit assument l'entière responsabilité financière pour les dommages causés aux installations, équipements, matériel et objets appartenant à l'école @ThiCa ou loués et utilisés par celle-ci.

8. Assurances maladie-accident et responsabilité civile

Les enfants doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance maladie-accident et d'une assurance responsabilité civile. En l'absence de telles assurances, l'école @ThiCa décline toute responsabilité pour les frais de cette nature.

9. Pertes et vols

L'école @ThiCa décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets, elle déconseille aux enfants d'apporter avec eux des bijoux ou autres objets de valeur.

10. Comportement des participant-e-s

Pendant l'atelier, les enfants doivent se conformer aux règles et règlements de l'école @ThiCa. Cette dernière se réserve le droit de renvoyer les enfants qui n'en respectent pas les règles. Dans une telle hypothèse, l'école @ThiCa conservera l'entier du prix des ateliers.

11. Matériel publicitaire

L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photographies et images des participant-e-s (visages cachés) ainsi que des travaux réalisés par eux-elles ou autres personnes à des fins publicitaires. L'inscription de leur enfant à l'atelier implique pour les parents l'approbation de l'exploitation par l'école @ThiCa des photographies ou images de leur enfant (visage caché) prises pendant les ateliers, et ce sans limitation dans le temps ni indemnisation.

12. Traitement médical

En cas de maladie, accident ou lésion subie par l'enfant, l'école @ThiCa se réserve le droit d'entreprendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires au maintien ou à la sauvegarde du bien-être et de la santé de l'enfant. Ce contrat l'y autorise. De son côté, l'école @ThiCa s'engage à avvertir les parents le plus rapidement possible.

Les parents ou le-la représentant-e légal-e sont responsables des frais du traitement médical.

13. Droit applicable et for

Le contrat est conclu entre les parents, respectivement le représentant légal de l'enfant inscrit, et l'école @ThiCa SàRL, société inscrite au Registre Suisse du Commerce. Ce contrat est soumis au droit suisse. Pour tout litige, le for juridique est à Mont-sur-Rolle.

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales ci-dessus, et accepte par la présente signature l'inscription de mon enfant aux ateliers de vacances organisés par l'école @ThiCa du 17 au 21 octobre 2022.

Lieu et date :

Signature :

père mère responsable légal-e (cocher la bonne proposition)

de l'enfant : (Prénom, NOM)

A imprimer, remplir, dater, signer, scanner et renvoyer à : ecole.athica@gmail.com
Envoi par courrier aussi possible.